



CELLULE  
**MOBILITÉ**

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES



# RÉSEAU DES MOBILITY MANAGERS

Préparer la reprise : aussi une question de mobilité

---

30 mars 2021

# PRÉPARER LA REPRISE : AUSSI UNE QUESTION DE MOBILITÉ

---

INTRODUCTION

LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE (UN PEU DE THÉORIE)

CHANGEMENTS ET NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

LA MOBILITÉ DE LA REPRISE : ARGUMENTS, ACTIONS, OUTILS... DISCUTONS-EN !

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

CONCLUSION



# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

Par Colette Pierard | 30 mars 2021

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

## Covid 19

- Onde de choc – Rupture – Incertitudes – Répercussions importantes (positives ou négatives)
- Défis inédits majeurs dans tous les pays, dans tous les secteurs
- Pour les entreprises = l'occasion de se repositionner pour l'avenir.
  - Aussi en matière de mobilité

## Nouveaux comportements de mobilité



# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## Une étude de Deloitte

- « **Une crise se déroule typiquement en trois volets** » :
  - **Phase 1. Réaction** – l'entreprise compose avec la situation de crise et gère la continuité
  - **Phase 2. Reprise** – l'entreprise apprend de la situation et ressort de la crise plus forte
  - **Phase 3. Prospérité** – L'entreprise se prépare à la nouvelle normalité et la façonne

*Réagir – Se remettre – Prospérer*

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## Phase 1 - Réaction

- **Priorités :**
  - Santé
  - Sécurité
  - Services essentiels
  - Virtualisation du travail (quand s'est possible)
  - Préserver autant que possible le bien-être économique des travailleurs
- Comment être résilient ?
- Apprendre des autres

*Selon les cas et les secteurs : de la survie à la prospérité*

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

## Phase 1 - Réaction



# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

## Phase 2 - Reprise

- **Défi :** préparer le retour au travail comme avant la crise, MAIS en s'adaptant aux nouvelles réalités
  - C'est faire le pont entre la gestion de la crise et la nouvelle normalité en jetant les bases qui assureront la prospérité future
  - ⚠ La reprise, ce n'est pas revenir aux anciennes façons de faire
  - ⚠ Les changements transformationnels peuvent être difficiles et déroutants pour certains
- **Une stratégie de reprise en 5 axes :**
  - Réfléchir
  - Renouveler l'engagement
  - Remobiliser
  - Repenser
  - Redémarrer

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## 1<sup>er</sup> axe : réfléchir

- **Se donner le temps pour réfléchir à la mobilité de l'entreprise :**
  - Qu'est-ce qui fonctionnait avant la crise ?
  - Qu'est-ce qui fonctionne maintenant en temps de crise ?
  - Qu'est-ce qui ne fonctionne plus ?
  - Qu'est-ce que l'entreprise devra changer à terme pour répondre aux futures obligations légales ?
- Interroger, écouter les points de vue, se concerter
  - S'inspirer de ce qui se fait à l'extérieur (veille, réseau, informations...)
  - Dialoguer en interne, gestion participative
  - Contact avec les autorités communales, les entreprises voisines, l'association d'entreprises...

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## 2<sup>e</sup> axe : renouveler l'engagement par rapport à la mobilité

- **Intégrer la mobilité dans les objectifs stratégiques de l'entreprise ou dans un cadre d'action plus vaste**
  - Renforcer l'engagement à l'égard du bien-être
  - Renforcer l'engagement à l'égard du climat, du bilan carbone, de la transition
  - Renforcer l'engagement pour renforcer la cohésion d'équipe
  - Travailler sur la mobilité sous l'angle de la sécurité
- ⚠ Reconnaître la diversité des attentes des travailleurs
- ⚠ Tenir compte des besoins individualisés
- ⚠ Donner du sens aux actions proposées (les travailleurs sont en demande de sens)

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## 3<sup>e</sup> axe : remobiliser

- **Préparer les collaborateurs en leur donnant les capacités et les compétences nécessaires pour envisager une autre mobilité**
  - Sensibiliser et informer
  - Former
  - Installer des infrastructures
  - Créer des occasions intéressantes
- ⚠ Privilégier la diversité des solutions, la flexibilité, la souplesse
- ⚠ Mobiliser les employés de manière à tirer profit de leurs potentiels et de leurs capacités
- ⚠ Impliquer les collaborateurs dans les projets, les responsabiliser
- ⚠ Montrer l'exemple à tous les échelons

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## 4<sup>e</sup> axe : repenser la mobilité

*“Le coronavirus avec ses répercussions économiques et sociales nous fait faire un bon dans l’avenir. Des changements que bon nombre d’entre nous programmaient pour les années à venir surviennent en quelques semaines. En matière de mobilité, on a gagné 10 ans”.*

- **Tirer parti des nouvelles priorités**
  - Le télétravail s’impose
  - Beaucoup ont découvert le vélo et la mobilité douce
  - Le verdissement des flottes de véhicules (Green deal européen, Plan fédéral de développement durable...) et le déploiement des bornes de recharge
  - La virtualisation du travail limitant les déplacements professionnels
- **Repenser les besoins en matière de mobilité**

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

---

## 5<sup>e</sup> axe : redémarrer

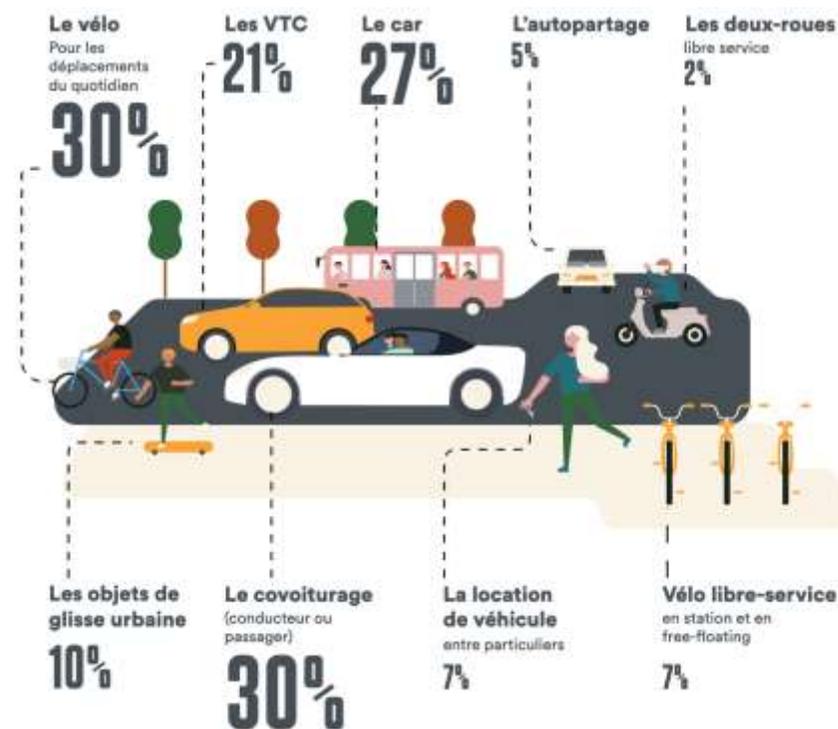
- Tenir compte des besoins de mobilité essentiels des travailleurs à court terme tout en enclenchant un virage pour l'avenir
- Tirer parti de l'énergie et du rythme de la reprise
- **Les choix en matière de mobilité contribuent à positionner l'entreprise pour entrer dans une nouvelle ère de résilience et de durabilité**

# LA MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

Se déplacer mieux, moins et autrement

## Phase 3: prospérité

- La nouvelle mobilité sera
  - active
  - flexible
  - multimodale
  - digitale
  - partagée
  - verte
  - durable
  - intelligente
  - connectée



*La mobilité du futur ce sera d'adapter son mode de transport à ses besoins en incluant autant que possible les modes actifs et quand ce n'est pas possible, combiner différents modes de transport en misant sur les modes partagés.*

# LES NOUVEAUX OUTILS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

---

VELO

BUS

TRAIN

TELETRAVAIL

BUDGET MOBILITE

AUTRES INFOS UTILES



**Wallonie**  
**mobilité**  
**SPW**

# Primes régionales vélo

# Initiative du **Ministre Henry** pour favoriser la mobilité active

## Dans le cadre du **Nouveau Plan Wallonie cyclable**

# Prime citoyens



**« Arrêté du Gouvernement wallon du 26/11/2020 fixant les modalités d'octroi d'une subvention à toute personne physique pour l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique adaptable »**

# POUR QUOI ?

## TOUS LES TYPES DE VÉLOS

Acheté à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 – jusqu'à écoulement du budget !

- ✓ Neuf
- ✓ D'occasion
- ✓ Musculaire (= classique = non électrique)
- ✓ Électrique (jusqu'à 1000 watts)

Attention :

- × Pas les VTT électriques
- × Pas les speed-pédélecs (plus de 25 km/h et plus de 1000 watts = cyclomoteurs)

# POUR QUOI ?

## KIT ADAPTABLE NEUF

- ✓ Permet de transformer un vélo « musculaire » en vélo électrique
- ✓ Plutôt rare car difficile d'adapter au vélo



Exemple d'une roue électrique adaptée sur un vélo ordinaire pour en faire un super vélo !



# POUR QUI ?

## CITOYENS WALLONS

- = **Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans** (ou tout mineur émancipé)
- = **Domiciliée en Région wallonne**
- = **1 prime par citoyen**
- = **Cumul possible avec primes communales ou provinciales**

# COMBIEN ?



**20% du  
prix  
d'achat  
TVAC  
avec  
plafonds**



PLAFONDS	
Vélo musculaire (= non électrique) d'occasion	50,00 €
Vélo musculaire (= non électrique) neuf	150,00 €
Vélo électrique d'occasion	100,00 €
Vélo électrique neuf	200,00 €
Vélo cargo (neuf ou d'occasion, musculaire ou électrique)	400,00 €

# MAJORATIONS

## DEMANDEURS D'EMPLOI

= **40%** du montant TVAC

= **Autres documents justificatifs à rentrer  
(attestation chômage ou CPAS)**

**Attention : pas les chômeurs temporaires ou partiels**

# OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- Le vélo (ou kit adaptable) doit être utilisé:
  - Pour 40% des trajets domicile – travail
  - Ou pour 40% des déplacements liés à la recherche d'emploi
- Exception pour les vélo-cargos : seul un usage quotidien est requis (conduire les enfants à l'école, faire les courses, etc.)

# CAS PARTICULIERS

1. Covid et mesures de télétravail
  1. 40% des trajets domicile-travail
  2. Si va au travail 10j/mois = 4 jours en vélo pour avoir la prime
2. Stagiaires et étudiants = non à la prime !
3. Leasing de vélo = non à la prime !
4. Indépendant en personne physique = oui à la prime si adresse professionnelle autre que l'adresse privée
5. Transports en commun = oui à la prime
6. Vélos occasions = oui à la prime mais
  1. Uniquement vendus par des professionnels (avec facture officielle)
  2. Acheteur ne peut pas être le 1<sup>er</sup> propriétaire du vélo

Toutes les informations sont dans la **Foire Aux Questions**

Merci de nous dire si vous avez d'autres « cas particuliers » (email)

# COMMENT DEMANDER LA PRIME ?

Uniquement via [monespace.wallonie.be](https://monespace.wallonie.be) (Espace Citoyen)

- **Formulaire** : *Demande de subvention destinée à toute personne physique pour l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique adaptable*
- **Lien direct** vers le formulaire depuis [wallonie.be](https://wallonie.be) et [mobilite.wallonie.be](https://mobilite.wallonie.be)

## DOCUMENTS A FOURNIR

1. Données perso = via la carte d'identité (comme tax-on-web)
2. Coordonnées bancaires
3. **Facture** (PDF scanné ou photo avec le téléphone portable) **PAS TICKET CAISSE**
4. **Attestation de l'employeur** OU attestation de chômage/CPAS
5. Eventuellement : certificat de conformité (si vélo électrique entre 250 watts et 1000 watts !)

# Prime employeurs



**« Arrêté du Gouvernement wallon du 01/10/2020 fixant les modalités d'octroi d'une subvention aux employeurs pour l'achat d'un vélo de service. »**

# POUR QUOI ?

## TOUS LES TYPES ET MODÈLES DE VÉLO

- ✓ Acheté à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2020** – jusqu'à écoulement du budget!
- ✓ **Neuf**
- ✓ **D'occasion**
- ✓ **Musculaire** (= classique = non électrique)
- ✓ **Électrique** (jusqu'à 1000 watts)

### Attention :

- × Pas les VTT électriques
- × Pas les speed-pédélecs (plus de 25 km/h et plus de 1000 watts = cyclomoteurs)
- × Pas les kits adaptables

# COMBIEN DE VÉLOS ?

- ✓ **Maximum 5 vélos**
- ✓ En une fois ou en plusieurs fois

*Exemple :*

- *L'asbl Y introduit une demande pour 1 vélo*
- *Puis une deuxième demande pour 3 vélos*
- *Puis une dernière demande pour 1 vélo*

# COMBIEN ?

**20% du  
prix  
d'achat  
avec  
plafonds**

PLAFONDS	
Vélo musculaire (= non électrique) d'occasion	50,00 €
Vélo musculaire (= non électrique) neuf	150,00 €
Vélo électrique d'occasion	100,00 €
Vélo électrique neuf	200,00 €
Vélo cargo (neuf ou d'occasion, musculaire ou électrique)	400,00 €

# POUR QUI ?

## EMPLOYEURS WALLONS

- = **Personnes morales** de droit public ou de droit privé
- = **Tous secteurs et formes juridiques** : asbl, PME, grosses entreprises privées, administrations publiques, universités, hôpitaux ...
- = **1 siège d'activités minimum en Wallonie**
- ≠ **PAS les indépendants en personne physique**

# OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- Le vélo doit être utilisé comme **vélo de service** = principalement pour les **trajets professionnels**
- Établir et publier un **règlement interne relatif à l'usage du/des vélo(s) de service.**

# COMMENT DEMANDER LA PRIME ?

Uniquement via [monespace.wallonie.be](https://monespace.wallonie.be)  
(Espace professionnel)

- **Formulaire** : *Demande de subvention destinée aux employeurs pour l'achat d'un ou plusieurs vélo(s) de service*
- **Lien direct** vers le formulaire depuis [wallonie.be](https://wallonie.be) et [mobilite.wallonie.be](https://mobilite.wallonie.be)

# ACCÈS À L'ESPACE PROFESSIONNEL

- **Normalement, tout employeur ayant un n° de BCE a automatiquement un compte dans l'espace professionnel.**
- Si ce n'est pas le cas, le compte doit d'abord être configuré → « **Centre d'aide** » (en haut à droite du site [monespace.wallonie.be](https://monespace.wallonie.be)) ou le helpdesk : 078 79 01 02 [aideenligne@wallonie.be](mailto:aideenligne@wallonie.be)

# QUI A ACCÈS À L'ESPACE PROFESSIONNEL?

- Le **représentant légal** de l'entreprise
- Le **Gestionnaire d'Accès Principal** (GAP) désigné par le représentant légal de l'entreprise
- Une personne de l'entreprise désignée par le GAP

- 4 étapes dans le formulaire

1. Informations préalables (La prime a-t-elle déjà été demandée ? Si oui, pour combien de vélos ?)
2. Identification et coordonnées (dont compte bancaire)
3. Données techniques sur le/les vélo(s)
4. Déclaration sur l'honneur

- Documents à fournir

- ✓ **Facture du vélo** : au nom du demandeur et datée à partir du 01/07/2020
- ✓ (Certificat de conformité uniquement pour les vélos électriques motorisés : entre 250 watts et 1000 watts)

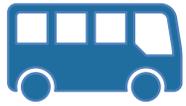
# DES QUESTIONS ?

## Les primes ?

- 1718 (numéro vert)
- <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/wallonie-cyclable/primes-regionales-velo.html>
- [Prime.velo@spw.wallonie.be](mailto:Prime.velo@spw.wallonie.be)

## Le fonctionnement de *monespace* ?

- Helpdesk : **078/79 01 02**
- **[monespace.wallonie.be](http://monespace.wallonie.be)**
- Centre d'aide (manuels utilisateurs)
- **[aideenligne@wallonie.be](mailto:aideenligne@wallonie.be)**



## LES LIGNES EXPRESS

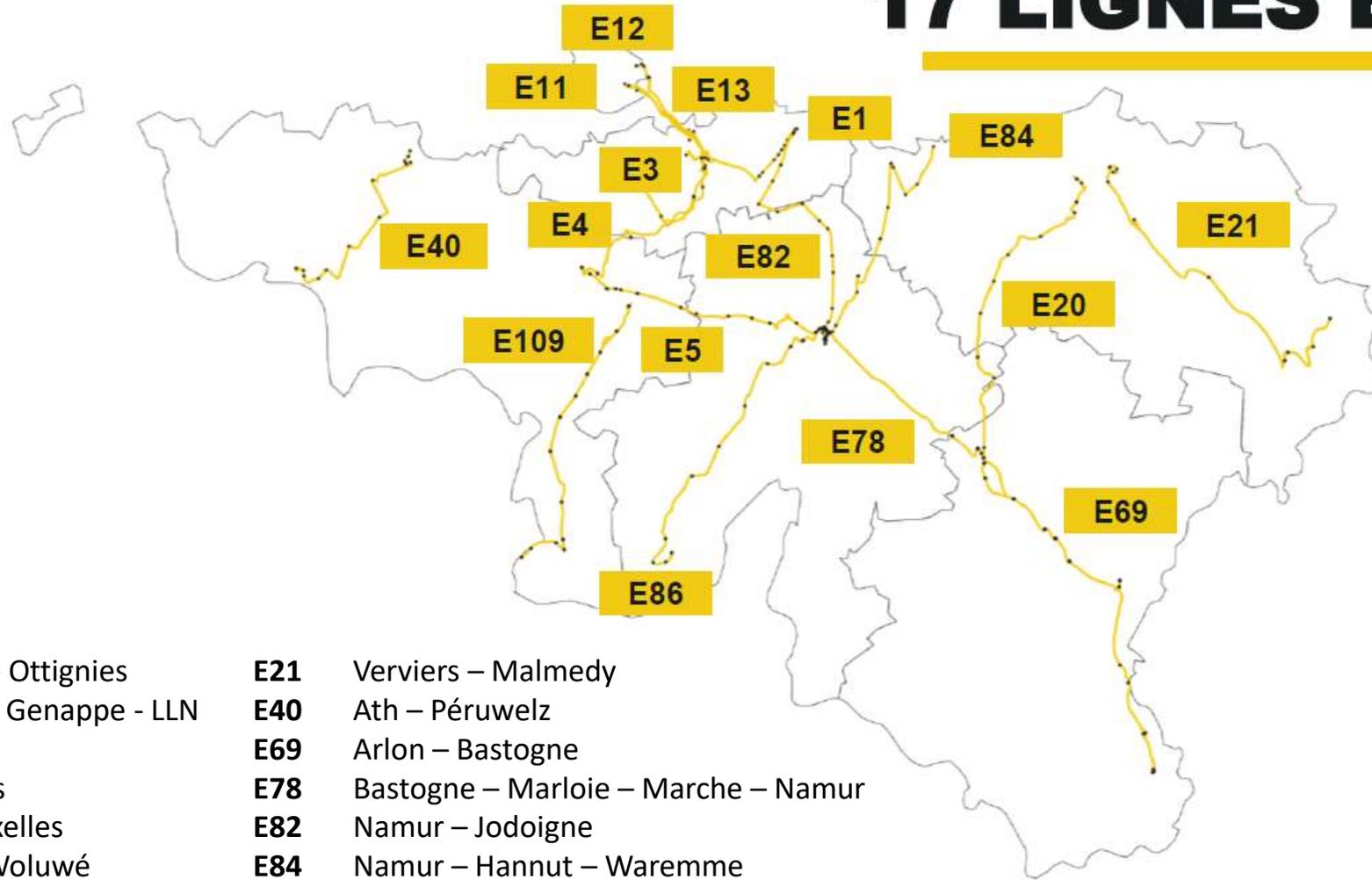
- 17 lignes rapides
- Plus qu'une seule dénomination : Express (~~WEL, Rapide, Conforte...~~)
- Intégration dans le système tiers-payant (facturation en fin de mois)
- Nouvelles lignes Express annoncées pour septembre
- Informations dans les entreprises

## LES TICKETS

- Tickets MULTI pour répondre aux nouveaux besoins de flexibilité (télétravail quelques jours par semaine). Les abonnements restent pertinents dès 3 AR/semaine.
- Convention BUS'ness pour les tickets MULTI4 (Express), MULTI6 (Horizon), MULTI8 (Next) et MULTIFLEX

# 17 LIGNES EXPRESS

/20



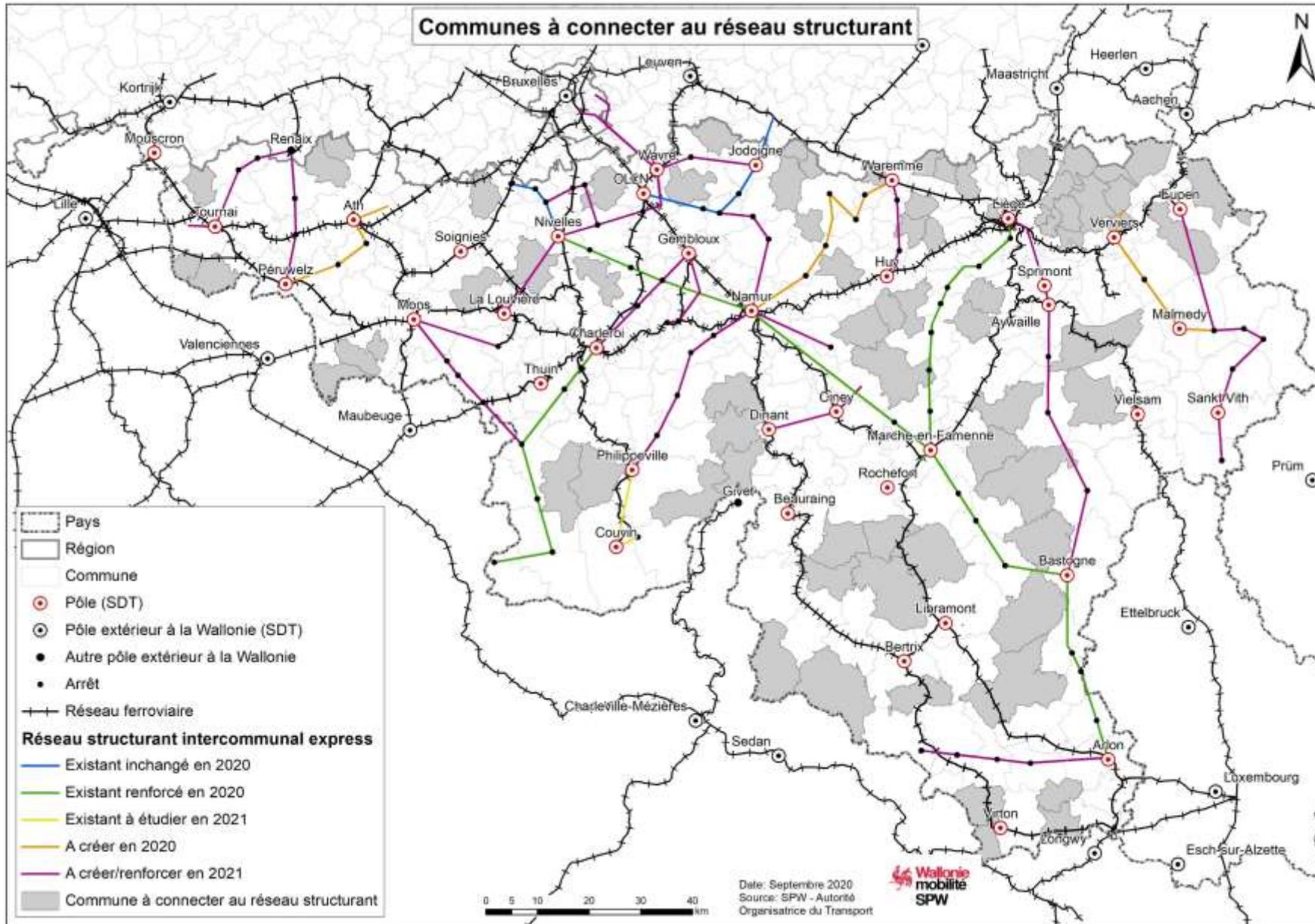
Situation au 01/10/20

- |            |                                 |             |                                     |
|------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| <b>E1</b>  | Jodoigne – LLN - Ottignies      | <b>E21</b>  | Verviers – Malmedy                  |
| <b>E3</b>  | Braine l'Alleud – Genappe - LLN | <b>E40</b>  | Ath – Péruwelz                      |
| <b>E4</b>  | Nivelles – LLN                  | <b>E69</b>  | Arlon – Bastogne                    |
| <b>E5</b>  | Namur - Nivelles                | <b>E78</b>  | Bastogne – Marloie – Marche – Namur |
| <b>E11</b> | LLN – Wavre – Ixelles           | <b>E82</b>  | Namur – Jodoigne                    |
| <b>E12</b> | LLN – Wavre – Woluwé            | <b>E84</b>  | Namur – Hannut – Waremme            |
| <b>E13</b> | Wavre Walibi – Auderghem        | <b>E86</b>  | Namur – Couvin                      |
| <b>E20</b> | Liège – Marche                  | <b>E109</b> | Momignies – Chimay – Charleroi      |



# Communes à connecter au réseau structurant

Situation prévisionnelle 2020/2021





# LE TRAIN



## LE SHOP SNCB

- Abonnement adapté à la pratique du télétravail
- Déplacements quotidiens : Abonnements standards
- Déplacements occasionnels : Railpass
- Entre-deux : Abonnement mi-temps
- En complément de la voiture de société : railease



## INNOVATION LAB

- Prévisions d'affluence grâce à l'intelligence artificielle
- Comptage des voyageurs grâce aux données mobiles
- Achat de billet basé sur le principe du hop-on-hop-off
- Chatbot
- Assistant virtuel pour répondre aux questions
- Gamification pour stimuler l'utilisation du train



## NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL



## CIRCULAIRE RAPPELANT LES REGLES DE REMBOURSEMENT ET INDEMNISATION

Supplétive

Valable jusqu'au 31 décembre 2021

Trouver des accords sur :

- Horaires de travail
- Obligations de résultats
- Mises à disposition et/ou indemnisations de frais de télétravail

Indemnité forfaitaire mensuelle de 129,48 € (144,31 € pour le 2T2021)

Remboursement de l'achat de mobilier de bureau (si nécessaire à la pratique de l'activité professionnelle)

Mise à disposition de mobilier de bureau et/ou de matériel informatique

Indemnité forfaitaire pour l'utilisation d'une connexion internet privée et/ou d'un ordi privé



## BREF RAPPEL

- Budget mobilité = remplacer une voiture (TCO) par un budget en 3 piliers (aucun obligatoire)
  - Pilier 1 : une voiture peu émissive
  - Pilier 2 : tout le reste de la mobilité ou presque (vélo, abonnement TC, cambio, loyers...)
  - Pilier 3 : le solde non utilisé en fin d'année

## FRAIS DE LOGEMENT

- « Ceux qui habitent dans un rayon de 5 km - à vol d'oiseau - du lieu normal d'occupation peuvent financer leur loyer ou les intérêts d'un emprunt hypothécaire au moyen du budget mobilité. »
  - [Lebudgetmobilité.be/fr/](http://Lebudgetmobilité.be/fr/)
- Avec le télétravail obligatoire, le lieu de travail change pour beaucoup et permet à de nouveaux publics d'en bénéficier aussi longtemps que le télétravail est maintenu à au moins 60%



# AUTRES INFOS

03/02/2025

46

PARKINGS DE COVOITURAGE PUBLIC/PRIVE

COMMUNES WALLONIE CYCLABLE

PRIME MARCHANDISE

NAVETTE A LA DEMANDE ET NAVETTE AUTONOME

2026 : ELECTRIFICATION DES FLOTTES (chargement en cours)

Wallonie

# LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

---

# À VENIR

---

## 10<sup>e</sup> cycle de Formation des Mobility managers

- 20 avril
- 29 avril
- 11 mai
- 25 mai
- 8 juin
- 22 juin



<https://www.mobilite-entreprise.be/index.php/nos-outils-et-services/formation-des-mobility-managers/>

# À VENIR

---

## Le Printemps à vélo

- Des formations
- Des check-up vélo
- Une animation virtuelle sur la sécurité
- Des animations pour promouvoir le vélo
- Un kit de communication

<https://veloactif.be/>  
[celine.froment@uwe.be](mailto:celine.froment@uwe.be)





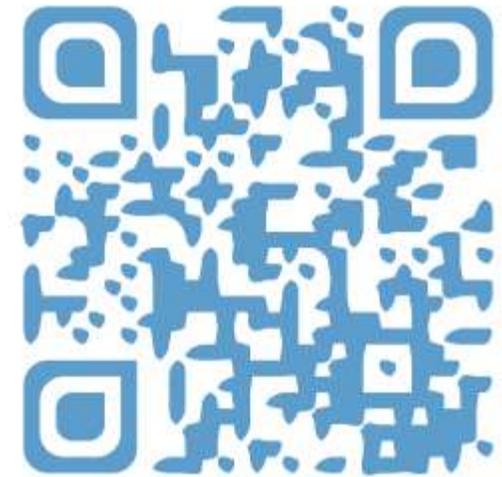
## La préparation de la Semaine de la Mobilité

- Une plateforme d'information disponible fin avril
  - Présentation du Défi mobilité des entreprises
  - Un Guide pratique avec des idées d'action
  - Les offres des opérateurs de mobilité
  - Les témoignages des gagnants de l'édition 2020



## De SLACK à LinkedIn

- Un groupe « Réseau des Mobility Managers »
  - Pour limiter le nombre de plateformes d'échanges
  - Partage d'informations entre MM
  - Annonces et news intéressantes
  - Questions et échanges de bonnes pratiques



<https://www.linkedin.com/groups/8284006/>

## L'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail

- Une obligation légale pour toutes les entreprises de plus de 100 travailleurs
- Du 30 juin 2021 au 31 janvier 2022
- Une séance d'information en mai ou juin
- Conseil : à compléter à l'automne



# CONCLUSION

---

<https://www.mobilite-entreprise.be/>

- Les présentations seront sur le site de la Cellule
- Envoi
  - Argumentaire (padlet)
  - d'un kit de communication